

Fiche Inscription Restauration scolaire 2026/2027

Les inscriptions ont lieu du 22 juin au 31 juillet 2026.

Les dossiers doivent être déposés directement à l'espace jeunes

Ou envoyés complétés et signés par mail à : espacejeunes@maillane.fr

**LE DEPOT DE CE DOSSIER NE VAUT PAS INSCRIPTION.
CELLE-CI N'EST VALIDEE QU'APRES ACQUITTEMENT DE TOUS LES MOIS
DE CANTINE DUS.**

Entre, Monsieur **Éric Lecoffre**, Maire de la Commune de **MAILLANE**.

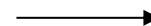
Article1: M.....
sollicite(nt) l'inscription de son (ses) enfant(s) :

Prénom - Nom de l'enfant	Prénom - Nom de l'enfant	Prénom - Nom de l'enfant	Prénom - Nom de l'enfant
.....
Classe fréquentée en 2026/2027 :	Classe fréquentée en 2026/2027 :	Classe fréquentée en 2026/2027 :	Classe fréquentée en 2026/2027 :
RESTAURATION	RESTAURATION	RESTAURATION	RESTAURATION
<input type="checkbox"/> LUNDI	<input type="checkbox"/> LUNDI	<input type="checkbox"/> LUNDI	<input type="checkbox"/> LUNDI
<input type="checkbox"/> MARDI	<input type="checkbox"/> MARDI	<input type="checkbox"/> MARDI	<input type="checkbox"/> MARDI
<input type="checkbox"/> JEUDI	<input type="checkbox"/> JEUDI	<input type="checkbox"/> JEUDI	<input type="checkbox"/> JEUDI
<input type="checkbox"/> VENDREDI	<input type="checkbox"/> VENDREDI	<input type="checkbox"/> VENDREDI	<input type="checkbox"/> VENDREDI
<input type="checkbox"/> Allergie alimentaire*	<input type="checkbox"/> Allergie alimentaire*	<input type="checkbox"/> Allergie alimentaire*	<input type="checkbox"/> Allergie alimentaire*

**En application de la circulaire du 8 septembre 2003 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale no 34 du 18 septembre 2003, pour tout enfant dont l'état de santé requiert un régime d'éviction ou un régime alimentaire particulier, la Commune de MAILLANE met en œuvre en collaboration avec la Médecine scolaire des Projets d'Accueil Individualisés (P.A.I.). Dans ce cadre, la famille est amenée à fournir elle-même le repas de l'enfant.*

- **Observations complémentaires concernant le contenu des repas (Régime Alimentaire, Allergies Alimentaires...) :**

Article 2 : Les parties déclarent avoir pris connaissance des 4 pages annexées à cette fiche d'inscription et leur reconnaissent valeur contractuelle. Elles sont composées du règlement intérieur de la cantine du Groupe Scolaire Frédéric Mistral (3 pages) et de son fonctionnement (1 page).



Article 3 : Assurance

Je (nous) certifie(ons) sur l'honneur que mon (nos) enfants(s) est(sont) assuré(s) sur le temps périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 et déclare(ons) exacts les renseignements relatifs à mon(notre) contrat d'assurance.

Article 4 : Renseignements complémentaires obligatoires

Justificatifs à fournir pour toute inscription :

- Fiche de Liaison de l'Espace Jeunesse (à venir créer à l'Espace Jeunes, pour une première inscription au Service cantine ou au Service de l'Espace Jeunesse)
- La Fiche Inscription dûment complétée
- Un bulletin de salaire de moins de 3 mois
- Un RIB (pour un nouveau paiement par prélèvement le 10 du mois suivant)
- Une demande d'arrêt de prélèvement (pour les familles qui étaient prélevées en 2025/2026 et ne souhaitant plus être prélevées pour l'année 2026/2027)

Fait à MAILLANE, le2026

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et Approuvé »

Monsieur le Maire

Les parents,

Emi LECOFFRE